

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 4 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 22 – DPE Subvention (182 620 euros) et convention avec l'association Eau et Vie (92) pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement et d'hygiène dans un bidonville de Chittagong (Bangladesh).

M. Patrick KLUGMAN, M^{me} Célia BLAUDEL et M. Mao PÉNINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1115-1-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Eau et Vie pour son projet d'accès à l'eau et l'assainissement et d'hygiène dans un bidonville de Chittagong au Bangladesh ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Mao PÉNINO, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Eau et Vie.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 182 620 euros est attribuée à l'association Eau et Vie (n°SIMPA 182890, n° dossier SIMPA 2015_01470) pour son projet d'amélioration des conditions de vie de 2000 familles du bidonville de Railway Hospital Colony à Chittagong au Bangladesh.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris exercices 2016 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO